

## **Directives pour l'enquête sur les données de diffusion**

Pour le recensement des données de diffusion, les éditions communiquent le nombre d'exemplaires diffusés par numéro d'acheminement postal. Il s'agit d'une enquête basée sur un jour de référence. Celui-ci est fixé au **30 juin 2009** ou la dernière édition du mois de juin.

Pour les données de diffusion de 2009, la liste des offices postaux est basée sur la liste des ménages Promoposte du 30 juin 2009 avec des numéros postaux d'acheminement à six chiffres. S'agissant des chiffres de ménage, l'offre standard Promoposte est valable pour les envois officiels. Cette liste contient tous les ménages et case postales de clients privés (y compris les autocollants stop). Pour l'ensemble de la Suisse et la Principauté du Liechtenstein, la liste contient 3'95'3996 ménages.

Vous avez deux possibilités pour nous transmettre les données de diffusion:

a) Vous téléchargez le questionnaire sur Internet à l'adresse suivante:

<http://www.wemf.ch/de/pdf/PLZListe-VD 10.xls>

Dans ce fichier Excel, vous inscrivez le nombre d'exemplaires qui correspond à chacun des numéros postaux d'acheminement, sans oublier de faire les indications concernant votre titre au début du fichier. Ensuite, vous nous renvoyez le fichier par e-mail.

b) Au cas où votre système de distribution (abonnements et ventes au kiosque) travaillerait avec des numéros postaux d'acheminement à 6 chiffres, vous pouvez directement exporter les données dans un fichier Excel contenant les caractéristiques suivantes:

1 <sup>re</sup> colonne:	numéro du journal (selon formulaire)
2 <sup>e</sup> colonne:	numéros postaux d'acheminement (à 6 chiffres)
3 <sup>e</sup> colonne:	nombre d'exemplaires

Vous pouvez transmettre ce fichier Excel par e-mail à

[rolf.blum@wemf.ch](mailto:rolf.blum@wemf.ch)

Veillez à ce que le numéro du journal soit correctement indiqué afin que nous puissions attribuer les données aux titres qu'elles concernent.

### **Données de base de titre**

Sur le formulaire figurent les données de base de votre titre. Contrôlez-les et indiquez distinctement d'éventuelles corrections. Le "*numéro de journal*" sert à l'identification du titre et il s'agit d'un numéro interne REMP. Veuillez indiquer le nombre d'exemplaires distribués au jour de référence, ainsi que la personne compétente, y compris les numéros de téléphone et de fax.

### **Règles pour la saisie des données de distribution**

Les critères sont les mêmes que ceux appliqués pour le contrôle du tirage. Inscrivez le tirage par office postal dans la colonne "*exemplaires*" (exemplaires vendus le jour de référence par abonnement, dans les kiosques et dans les caissettes, moins les retours, s'agissant des Feuilles d'avis officiels/journaux gratuits le nombre d'exemplaires distribués). Au cas où vous ne connaissiez pas encore le nombre d'exemplaires invendus renvoyés par les kiosques, calculez les invendus sur la base des chiffres de l'année passée. L'addition des exemplaires gratuits et des exemplaires vendus n'est pas autorisée. La seule exception concerne les tirages augmentés où les exemplaires gratuits peuvent être additionnés aux exemplaires vendus. Le total des données de distribution doit donc correspondre de manière plausible avec le tirage contrôlé.

Avec votre signature vous certifiez l'exactitude des indications fournies et le respect des prescriptions de saisie.

### **Exigences concernant les données détaillées**

Plus une campagne publicitaire vise un marché local restreint, plus le planificateur média a besoin de données de diffusion détaillées. Par conséquent, communiquez tous les détails, c'est-à-dire aussi les exemplaires individuels diffusés dans votre région de diffusion principale. En dehors de celle-ci – c'est-à-dire dans le reste de la Suisse – la répartition par numéro postal d'acheminement n'est pour des raisons pratiques moins sensée.

### **Comment remplir la liste NPA**

La liste NPA comprend une liste de tous les numéros postaux d'acheminement à 6 chiffres. Cela vous offre la possibilité de transmettre les données de vos justificatifs directement dans la liste sans être obligé de faire de pénibles résumés. Les offices postaux portant le même nom avec plusieurs numéros postaux d'acheminement ont été munis d'un astérisque (p.ex. 8000.00\* Zurich). Dans ces cas, le nombre d'exemplaires sera additionné par nos soins lors du traitement. Lorsque vous ne connaissez que le nombre total des exemplaires livrés à ce genre d'offices postaux, inscrivez le dans le premier numéro postal d'acheminement muni d'un \*.

Les exemplaires diffusés sur le reste de la Suisse ainsi que le tirage destiné à l'étranger sont mentionnés à la fin du questionnaire.

### **Autres dispositions**

Les données de diffusion que vous nous enverrez seront introduites dans un ordinateur et tirées par cantons et par districts. Après quoi, la machine calcule les totaux et les compare aux données de la dernière fois. Elle établit aussi des comparaisons avec le tirage contrôlé. Au cas où ces comparaisons ne révèlent pas d'anomalies particulières, le questionnaire sera considéré comme valable et il pourra alors être exploité. Dans le cas contraire vous recevrez un avis vous demandant de vérifier les données. Le total de l'échantillon des exemplaires diffusés le jour de référence de diffusion sera adapté au tirage contrôlé. Lorsque les données de diffusion font apparaître un nombre d'exemplaire significativement plus élevé que le tirage contrôlé, les données par numéro postal d'acheminement seront proportionnellement adaptées vers le bas.

Nous profitons de cette occasion pour vous rendre attentif au fait que l'enquête et la publication sont basées sur des offices postaux. Il sera donc impossible d'analyser les données de diffusion par communes.

### **Remarques à l'intention des maisons d'édition qui participent à des combinaisons d'annonces**

L'enquête porte uniquement sur des titres individuels. Les données de diffusion des combinaisons des éditions complètes etc., sont établies par nous et cela par addition des titres individuels. Le service indiqué sur la page de couverture se fera un plaisir de répondre à vos éventuelles questions.

### **Publication**

L'ASSP est responsable de la publication.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Association des Sociétés Suisses de Publicité ASSP  
Recherches et études des média publicitaires SA REMP

**PS: N'oubliez pas que le tirage de votre titre doit être certifié par la REMP/FRP pour avoir le droit de participer à l'analyse des données de diffusion.**